

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes  
Arrondissement de CHARLEVILLE-MEZIERES  
Commune de MAUBERT-FONTAINE

## COMPTE - RENDU

### Commune de Maubert-Fontaine

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à seize heures, les Membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Maire, adressée le 14 septembre 2020 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15

**Présidence** : Christian MOUGIN, Maire

**Etaient présents** :

BOQUET Nathalie	GEOFFROY Elodie
BRESSY Arnaud	LABILLOY Laurent
BRESSY Dany (jusqu'à l'élection du Maire)	LE CALVEZ Aude
CARBONNEAUX Bernard	MOUGIN Christian
COLLEAUX Jean-Claude	THIEBEAUX Christine
FLICHET Clément	
GADROY Guillaume	

**Mandat de procuration** : CHATRY Virginie par CARBONNEAUX Bernard, GARAU Ghyslaine par THIEBEAUX Christine, LABILLOIS Jill par GADROY Guillaume

**Absents** : BRESSY Dany (à partir de la délibération 28-2020)

**Secrétaire de séance** : Monsieur GADROY Guillaume

Membres présents.....	11
Absents ayant donné mandat de procuration.....	3
Absent.....	1
Votants.....	0

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur GADROY Guillaume est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

La séance est ouverte.

A 16h15, après la proclamation de l'élection du Maire, Monsieur BRESSY Dany quitte la salle.

### **28 2020 - Détermination du nombre d'Adjoints et élection des Adjoints**

Conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 3 le nombre des adjoints.

### **29 2020 - Lecture de la Charte de l'Elu Local**

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu Local et en remet un exemplaire à chaque membre présent.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 24/09/2020  
Le maire,

Christian MOUGIN

